

l'estafette

DLP 07-06-90331811

FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION

DNTE - 170, quai de Stalingrad

Parc de l'île-Saint-Germain

92130 Issy-les-Moulineaux

(16-1) 45.54.29.54



del'ANTE



SAUVEGARDONS NOS CHEMINS

«IL FAUDRA BIEN, UN JOUR, DESSINER LA CARTE DES CHEMINS NON CARROSSABLES, A L'USAGE DES VRAIS CURIEUX» (Jean GIONO)

La pratique du Tourisme équestre est, par la force des choses, totalement tributaire de l'existence de sentiers de randonnée. Si Monsieur de la PALISSE ne m'aurait pas démenti sur ce point, il se trouve que le problème ne se résout pas à une plaisanterie. C'est même très sérieux, beaucoup plus qu'il n'y paraît. Nos chemins, nos chers chemins, tellement précieux, disparaissent les uns après les autres au fil des années, barrés, labourés, spoliés, ou même plus simplement envahis de végétation et de ronces, parce que non utilisés, donc pas entretenus. Cette situation, gravissime dans de nombreux endroits, n'est pourtant pas désespérée. Il y a des remèdes, nous les connaissons. Pour agir efficacement, nous devons ensemble nous mobiliser et entreprendre une vaste campagne de sensibilisation en direction des élus, de la presse, du public... Comme la pollution, c'est l'affaire de tous. Chacun est concerné par la préservation de ce patrimoine extraordinaire qu'il nous appartient de protéger. Désormais, chaque trimestre, L'ESTAFETTE ouvre une rubrique spéciale qui aborde tous les aspects du problème et donne la parole aux différentes parties intéressées. CHEVAL MAGAZINE s'associera largement à cette campagne et nous apportera son poids médiatique. Utilisateurs des sentiers de randonnée, unissons-nous ! L'avenir de nos activités en dépend.

Lire p 2

Jean Claude PORET

ÉQUIRANDO 90

LE GRAND RENDEZ-VOUS DE
L'ÉTÉ, À GUINGAMP DU 20 AU
22 JUILLET 1990

Lire page 8

Vous avez bien lu : dans cette nouvelle rubrique, nous donnons la voix... à nos voies. Nos précieux chemins, nos sentiers, veines essentielles à notre circulation et à notre vie, sont en danger. Une priorité : leur défense, leur préservation et leur entretien. Ce dernier point, très important, conditionne largement leur existence. Nous comptons sur vous pour nous signaler chaque problème rencontré. Nous essaierons, avec notre conseiller juridique, Patrick de CHESSE, et avec Patrick MERY, administrateur de l'ANTE et avocat, de mettre bon ordre aux abus et aux injustices.

DES BARBELES SUR LA PRAIRIE

Les randonneurs équestres et pédestres, les adeptes de la promenade ou du Vélo Tout Terrain, les ramasseurs de champignons et autres amoureux de la nature devront-ils bientôt sortir de la réserve pacifique qui est leur grande tradition ? Peut-être...

En effet, les cheminements qu'ils empruntent ne sont pas sûrs... Non, les coupe jarrets et les goupilleurs de bourse ne les attaquent pas à la nuit tombée pour les détrousser sur les chemins ruraux ou les sentiers de montagne. Non, c'est une peste bien plus insidieuse :

les chemins ruraux qu'ils empruntent sont en grand nombre barrés par des clôtures barbelées (ou autres) et ainsi sont annexés par les propriétaires riverains.

UN PROJET POUR LA HAUTE SAVOIE

A l'heure où les départements voisins voient déjà fonctionner des circuits départementaux de Tourisme équestre avec gîtes répertoriés et promotions en France et à l'étranger (Grand 8 du Jura, Drôme à cheval, Ardèche à cheval, Route du Sel etc.), nous autres Savoyards, n'en sommes qu'aux premiers balbutiements de notre organisation du Tourisme équestre au plan départemental. La Haute-Savoie pêcherait-elle par orgueil, se croyant suffisamment riche au plan touristique pour se permettre de négliger le Tourisme équestre ? En réalité, grâce à l'obstination des cavaliers depuis plus de 10 ans, le projet de randonnée équestre pour les grands axes du département est pratiquement achevé et

approuvé. Après de nombreuses réunions des associations de cavaliers et du CDTE avec les instances départementales (Assoc. Tour. Dép., DDAF, DDE, Randonneurs Pédestres, Gîtes, Assoc. des Maires, CDJA...) et après information et concertation auprès des maires des communes concernées (ce qui a déjà été fait), le balisage des grands axes, selon les normes nationales, sera prochainement entrepris.

Un obstacle subsiste, inattendu et surprenant : «des barbelés sur la prairie...» Et oui !, les chemins sont souvent barrés par des clôtures : incroyable mais vrai...

Que dit la loi ? Les articles 59-60 du Code Rural condamnent formellement ces agissements :

«Les chemins ruraux sont des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public. Nul ne peut s'approprier un chemin rural, ni en interdire l'usage... L'autorité municipale, en application de l'article 64, est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux.»

La réalité est autre : de nombreux propriétaires riverains de ces chemins s'obstinent à les barrer ou à les clore sous des prétextes injustifiables et parfois risibles (commodité pour parquer les bovins, vague promesse verbale faite par un maire à un

grand-père de lui céder le chemin !...) En fait, seul le maire peut, par un arrêté, pour des motifs de sécurité par exemple, interdire l'accès d'un chemin ou en exclure certains modes d'utilisation.

A ce jour, depuis des années, les randonneurs équestres de Haute-Savoie et leurs associations ont épuisé tous les moyens sans obtenir une libre circulation généralisée sur ces chemins (démarches verbales et écrites auprès des maires en particulier, interventions courtoises auprès des riverains concernés, appel à la gendarmerie, courrier à Monsieur le Préfet...) Des arrêtés municipaux ont été pris qui sont restés lettre morte. On se renvoie les responsabilités, du préfet au maire, des gendarmes au maire, du maire aux juridictions civiles, des avocats-conseils au conciliateur... Bref, la danse des irresponsables : un pas en avant, deux en arrière, trois de côté... et retour à la case départ !

UNE SITUATION ALARMANTE

Et sur le terrain, en face des barbelés ou fils lisses, pas toujours visibles, que se passe-t-il ? Le timide rebrousse chemin en maugréant, l'enfant inconscient qui fait du vélo peut s'égorger (le cas s'est déjà produit, hélas !), le cavalier chute, se blesse gravement ainsi que sa monture (on ne compte plus les fois où cela est déjà arrivé), le promeneur plus téméraire ouvre la clôture et prend le risque d'être agressé par des animaux dangereux ; en outre, quiconque ouvre une clô-

ture, même installée illégalement sur une chemin, «commet un délit» en risquant de laisser divaguer dangereusement des animaux sur la voie publique... et les gendarmes le récupèrent !

Jouer les guignols et les gnafrons n'amuse plus les randonneurs équestres : la situation est sérieuse et devient même alarmante ici ou là. Les randonneurs cavaliers ne veulent pas attendre un nouvel incident grave (dont la responsabilité n'incombera, au bout du compte, à personne,

POURQUOI SAUVEGARDER NOS CHEMINS ?

Les raisons en sont multiples :

- agrément pour les habitants et les promeneurs
- maintien de l'activité locale
- développement du tourisme
- observation de la nature, la faune, la flore
- réemploi de chemins d'exploitation agricole
- soutènement des terrains et drainage des eaux
- rôle des haies
- conservation d'un patrimoine humain et social
- intérêt des souvenirs culturels (littérature, architecture, histoire, légendes, toponymie) ou de l'industrie d'autrefois
- liaisons entre lieux habités et territoires nourriciers
- accès au patrimoine bâti
- vestige des grandes voies (préhistoriques, antiques, commerciales, pèlerinages)
- voies de transhumance.



Les chemins ruraux doivent être laissés à la libre circulation
Photo Anne Mariage

comme par hasard) pour trancher clairement la question. Les responsables de toutes les organisations concernées ont obtenu une audience auprès de Monsieur le Préfet et attendent de lui satisfaction rapidement.

La question est en fait très simple:

- Les chemins ruraux doivent être, aux termes de la loi, laissés à la libre circulation.

- S'ils ne le sont pas, des moyens rapides et efficaces doivent être pris par les autorités responsables, aux termes de la loi, pour les faire ouvrir sans délai.

UN CODE DE BONNE CONDUITE

Tout le reste est littérature et temps perdu. Les cavaliers regrettent de s'être enlisés inutilement et vainement dans l'un et l'autre depuis des années. Ils ne réclament que la stricte application du droit et leur patience et leur pacifisme n'ont pas été récompensés jusqu'à ce jour. Les randonneurs équestre ne sont pas des «va-t-en guerre», ni des nantis, ni des oisifs, ni des hors-la-loi, ni des marginaux, comme certains les considèrent quelquefois ; ils ont un «code de

bonne conduite», ils respectent la propriété privée, ils ont une tradition de courtoisie, ils ne sont que des amateurs de nature, de grand air, de vie simple en compagnie d'un ami qu'on a appelé «la plus noble conquête de l'homme» ; ils ont conservé estime et reconnaissance à ce «vieux serviteur» de l'homme que beaucoup d'agriculteurs ingrats ne veulent plus voir après avoir vécu pendant des générations de sa sueur et de son sang. Le cheval interdit de passage sur les chemins ruraux qu'il a tant contribué à ouvrir et entretenir ? Vous voulez rire !... Et si d'aventure on devait en venir à «rire», les cavaliers n'ont pas mauvaise réputation dans ce domaine... Ils ne cachent pas leur étendard dans leur poche et ils ne manqueront pas de courage et d'opiniâtreté pour défendre leur cause et leurs droits... pacifiquement... mais efficacement et rapidement.

Jusqu'à-là les responsables des associations de Tourisme équestre, ont à peu près réussi à modérer la grogne des cavaliers à ce propos. Pourront-elles encore le faire longtemps ?... Par ailleurs, la tendance des autori-

tés à laisser faire les choses, à laisser les particuliers régler entre eux ce genre de litiges, crée une

situation trouble et malsaine qui ne peut qu'empirer à l'avenir.

Bernard METRAL



MESAVENTURE ORDINAIRE CE PETIT CHEMIN QUI SENT LA NOISETTE...



«Depuis quelques minutes nous avançons dans une allée de chasse bien entretenue et le pied des chevaux est à l'aise sur un terrain d'humus, souple à merveille. C'est tout naturellement que nous partons au petit galop. L'haleine de nos trois montures forme un léger brouillard qui s'élève dans le pâle soleil de ce matin d'octobre. C'est bien l'automne... le sous-bois exhale comme à aucun autre moment de l'année et personne ne peut être autant heureux que nous en cet instant privilégié.

Nous sommes partis de P... environ une heure plus tôt, direction l'est, les grands bois. Hier soir, M... et moi-même avons discuté du parcours et l'avons arrêté à partir des cartes IGN 1/25 millième. Les chemins des bois étant nets, il ne pouvait s'agir de layons fragiles et d'ac-

cès difficiles... et ce début de matinée semble bien nous donner raison de ce choix.

Je suis sans difficulté la route tracée sur la carte, qui nous mènera à V... Après une grande traverse empierrée un peu moins confortable, à un carrefour de cinq chemins, nous devons pren-

dre le deuxième à notre droite. Il est, sur la carte, tout à fait viable et nous évitera de devoir emprunter le chemin vicinal goudronné, bien que rallongeant quelque peu sur la voie routière.

Cependant, après quelques centaines de mètres, il nous apparaît mal entretenu, les bran-

ches gênent notre avancée, la voie se rétrécit, et nous avons finalement du mal à suivre les traces du chemin devenu sentier, à tel point que nous choisissons de mettre pied à terre et d'avancer en zigzaguant à travers les arbres, les yeux rivés sur ce qui n'est plus qu'une piste dont on peut se demander si elle est animale ou humaine... en fin nous devons arrêter. Essayer de passer, de forcer, car nous ne sommes peut-être pas très loin du bout du chemin ? Mais est-ce vraiment le bon ? on se passe et se repasse la carte. Oui, c'est bien ce chemin là, alors ?

Alors, on est en effet, et malheureusement, encore loin du bout du chemin, et on a déjà fait plus d'un kilomètre depuis la bifurcation, et on ne sait pas si les 2 kilomètres qui restent d'après la carte sont dans le même état...

«Les petits chemins et sentiers autrefois indispensables à la vie en milieu rural, constitueraient, s'ils avaient été préservés, un réseau de pénétration incomparable dans nos régions. Malheureusement, ils disparaissent sans qu'on y prenne garde, car ils ne sont plus guère utilisés. Les moyens d'exploitation et le mode de vie ont changé : le matériel agricole moderne emprunte des voies plus stables et plus larges, les liaisons de voisinages se font en voiture, ou par téléphone. Aussi la végétation et l'érosion ont-elles progressivement effacé ces petits chemins, à moins que certains riverains pour la commodité de leur exploitation, ne les aient annexés à leur terre»

Madame Jean SALVADOR,
Présidente de la Fédération Nationale des Associations
de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux.

C'est vraiment exaspérant ; peut-être le chemin redevient-il praticable quelques dizaines de mètres plus loin ? Et, bien sûr, pas de machette ni sécateur qu'il nous arrive d'emporter quand nous pouvons deviner ce qui nous attend. C'est une erreur, manifestement, mais nous sommes partis pour la journée et nous n'avons de toute façon guère le temps de faire du débroussaillage.

Devant nous le taillis devient tellement touffu qu'il est impensable d'espérer passer sans perdre au moins une heure. Nous nous décidons à rebrousser chemin, nous allons prendre le « raccourci » bitumé, nous trotterons sur la banquette de la route en forçant l'allure pour rattraper le retard, en nous demandant si la mésaventure ne va pas se renouveler un peu plus loin. Finalement on ajoutera cette stupide histoire à la liste déjà longue des incidents que chaque randonneur à un jour vécus. Les chevaux, eux, se passeraient bien de tout cela, surtout quand ce genre de déboire survient à 2 ou 3 kilomètres de l'arrivée d'une étape qui a pu en comporter une cinquantaine!

Les causes en sont simples, connues et certainement pas à la gloire des propriétaires privés, des communes, de l'Administration des Eaux et Forêts, des agriculteurs, des promeneurs, et des randonneurs eux-mêmes ! Des chemins non entretenus, des chemins « vendus », accaparés, labourés etc. quel gâchis ! »

PM

ADIEU VOIES SENTES, LAYONS ALLEES...

Alors que manifestement ils sont en voie de disparition, en perte, l'Institut Géographique National (IGN) continue normalement à faire figurer certains chemins sur des relevés très récents. Sur le terrain, on peste contre cet état de choses, et cette imprécision des cartes. Mais, en réalité l'IGN n'en peut mais, ces relevés ont été effectués souvent plusieurs années avant l'utilisation de la carte par les randonneurs, et d'ailleurs, peut-être cette situation des cartes est-elle un bien pour l'avenir des chemins... Au moins sait-on que ceux qui peuvent être récupérés existent bien, même si ce n'est plus parfois qu'au stade « idéal », ou « de principe ». On sait que, notamment à l'occasion des remembrements dans les communes, les réseaux de chemins ont été remodelés, certains intégrés à des fonds privés et récupérés aussitôt comme terres cultivables. Mais les conséquences des remembrements sont désormais assez vite assimilés par la cartographie, et les nouvelles cartes de l'IGN en tiennent compte (à priori...)

Il convient par conséquent de se méfier de relevés trop anciens. Mais il n'y a pas que ce remodelage général légal qui est en cause. Les communes peuvent

décider de la vente de chemins ruraux (leur appartenant par définition) à des propriétaires des fonds qui les bordent ou auxquels ils aboutissent.

Ce peut-être, entre autres conséquences, une de celle du remembrement. Vous rencontrez ainsi un champ de maïs ou de betteraves qui vous interdit toute progression... et pouvez souvent voir cent ou deux cents mètres plus loin, de l'autre côté du champ, votre chemin continuer tranquillement. Le manque de scrupule n'étant pas l'apanage des promeneurs, vous pouvez souvent vous demander, avec juste raison, si le cultivateur propriétaire du champ n'a pas voulu cultiver sur ce qui ne lui appartient pas, par souci d'économie du temps, ou volonté d'accaparement du chemin, ou réunir deux parcelles par souci de profit supplémentaire, et ce sans protestation de quiconque parce que ce chemin n'est plus emprunté que par lui depuis quelques années. Ce n'est jamais gratuit, qu'on ne s'y trompe pas: au bout d'un délai de trente années de possession continue et non contestée, il pourrait prétendre en être devenu propriétaire par le jeu de la « prescription acquisitive ».

Vous rencontrerez aussi le cas des layons de forêts privées qui ne sont pas expressément interdit à la circulation et c'est même le plus souvent le cas.

Cette énumération n'est pas limitative. La vérification de votre bon droit n'est pas aisée si vous êtes en pleine randonnée de quelques centaines de kilomètres. On se voit mal s'arrêter dans toutes les communes à traverser pour en vérifier le cadastre et l'état des chemins. Par contre vous ferez un travail utile en vérifiant le cadastre de la ou des communes où vous vous promenez habituellement. Ainsi, sûrs du caractère public d'un chemin que s'est approprié un riverain, vous pourrez l'emprunter, et sans doute petit à petit recréer un passage normal. Et vous saurez alors quoi répondre aux grincheux qui vous feraient quelques réflexions désagréables...

En tout cas, quelle que soit la raison de son abandon temporaire, la meilleure sauvegarde d'un chemin reste sans conteste son utilisation régulière. Il faudrait ensuite dresser une carte des chemins de la commune, balisée, envoyer ces informations à diverses associations intéressées, à l'ADTE ou au CDTE de votre département etc. D'autres s'y sont consacrés avant nous, avec foi, compétence et énergie... et de beaux résultats !

Patrick MERY

Dans notre prochain numéro, suite de la rubrique « DE VIVE VOIE » : COMMENT AGIR ?

AUX PORTES DE LA PROVENCE, randonnez à cheval toute l'année



21, Rue de Royans - 26100 ROMANS

COUPON REPONSE - Merci de joindre 2 timbres à 2,30 F

je viens avec **MES CHEVAUX**, je désire des renseignements sur les 2.300 km de sentiers, les 7 régions, les 47 relais d'accueil etc...

CATALOGUE des 100 randonnées, 300 F à 470 F par jour en bivouac ou confortables, de 3 à 21 jours dans le sud de la France. Stages enfants, adultes.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Age

ALLO MIREILLE... 75 05 15 50

CHRONIQUE VETERINAIRE

PAR LE Dr ALAIN BIGNON, PRESIDENT DE L'ARTE BRETAGNE

LES FOURBURES

Avec la multiplication des propriétaires de chevaux, nous avons été amenés à constater depuis quelques années le développement d'une ancienne pathologie de la locomotion qui avait été partiellement oubliée : la fourbure.

Cette maladie était certes bien connue à la grande époque du cheval mais quand même pas au niveau actuel. immobilité presque totale, s'il y a déplacement, celui-ci s'effectue par un mouvement comparable à un cheval à bascule.

Des symptômes généraux peuvent aussi être observés : de la température, une perte de l'appétit, des signes de congestion et de douleur plus ou moins intenses avec coloration des muqueuses et plaintes.

• **ETIOLOGIE** : les causes de la maladie sont multiples et c'est pourquoi nous avons intitulé cet

Pour :

ETUDIER votre marché

DEVELOPPER vos produits

COMMUNIQUER votre image

Faites appel à des spécialistes du marketing équestre

Laurence MORY-LASSUS & Hubert SAINT

Parcours

18, Rue Duguay Trouin 76000 ROUEN
Tél. (16)35.15.12.12 Télécopie 35.88.93.77



Pas de blé dans les rations!

article les fourbures, au pluriel. Peuvent être responsables une fatigue trop intense, une alimentation défectueuse (trop azotée, excès de blé dans la ration etc.), une infection principalement utérine dans les non-délivrances, une auto-intoxication par l'air confiné... A l'heure actuelle les causes les plus fréquentes sont nutritives, la majorité des cas se présentent sur des poneys auxquels il est soit donné trop de pain, soit attribué une pâture trop riche. Le grand responsable dans ce cas est le trèfle blanc. Un certain surpâturage ainsi que les apports de scories favorisent la croissance de cette légumineuse beaucoup trop riche pour ces races rustiques que sont les poneys.

• **PATHOGENIE** : il s'agit d'une réaction anaphylactique : les protéines, produits de la dégradation de la digestion ou des

traumatismes laissent des déchets dans le sang qui ne peuvent être désassimilés dans le foie. Il y a libération d'histamine dans les tissus du pied d'où une congestion intense et un oedème localisé qui entraînera dans le meilleur des cas un désengrènement de l'étui corné et une bascule de la dernière phalange. C'est une réaction entièrement localisée aux antérieurs : les soles, de concaves, deviennent convexes, la paroi antérieure cesse d'être rectiligne pour devenir concave, en chapeau chinois.

• **DIAGNOSTIC** : plus ou moins facile selon l'évolution de la maladie. Dans les formes suraigues l'apparition est brutale, la température est intense, accompagnée d'essoufflement. Le tableau est dramatique d'emblée, le sujet semble paralysé, refusant totalement de se relever, les

Fabrique de PLAQUES TRADITIONNELLES
en Aluminium Fondu
et de FLOTS



S. TAUPINARD

LA FONTENELLE 41270 DROUÉ
Tél. : 54.80.58.07 - 54.80.50.33



muqueuses sont congestionnées. La seule difficulté consiste à penser à regarder les pieds. Ils sont chauds et douloureux. Se méfier des confusions : il est possible de penser selon le reste des commémoratifs à du tétanos, à une myoglobinurie, à un clou de rue et même au claquage. Dans les formes aiguës, les symptômes sont moins dramatiques et le diagnostic est plus facile l'animal gardant la station debout, la position caractéristique est facile à observer et ne peut pas prêter à confusion. La température est de règle. Beaucoup plus difficile est le diagnostic des formes d'emblée chronique. Dans ce cas l'évolution se fait lentement, pratiquement sans température, la démarche semble pénible mais il est possible de confondre avec une tétanie, de la myosite (mais dans ces deux cas les muscles sont durcis et surtout les pieds sont froids).

• **PRONOSTIC** : grave dans tous les cas, l'animal peut en mourir rapidement d'auto-intoxication dans les formes aiguës et suraiguës, dans les autres circon-

stances, si le traitement tarde, il peut y avoir basculement de la troisième phalange avec perforation de la sole. Même sans l'apparition de suites aussi dramatiques, le cheval restera boiteux, hypersensible de ses antérieurs et inapte à un travail soutenu.

• **TRAITEMENT** : il est nécessaire de distinguer entre traitement d'urgence et traitement de fond.

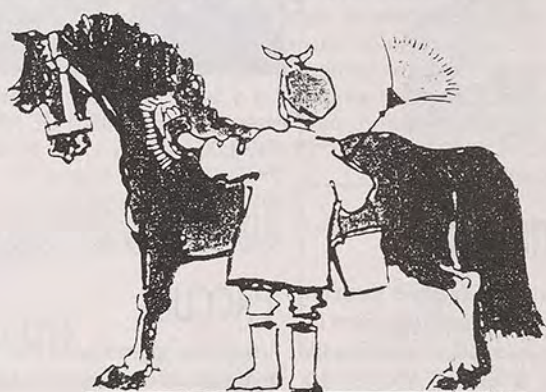
- en urgence, première chose, desserrer les fers, ne pas les retirer totalement car il est important de limiter le contact de la sole avec le sol pour éviter une trop grande douleur. Se contenter donc de dériver les clous. Il faut ensuite enrayer l'évolution du mal et ceci avec des injections d'antihistaminique intraveineux qu'il sera souvent nécessaire de renouveler toutes les 12 heures. A défaut employer les corticoïdes. Les anciens traitements gardent toute leur valeur, une saignée de trois litres minimum améliore la situation si elle est pratiquée précocement. Il est bon de purger, cela permet l'éli-

mination de toxines par le tube digestif.

- par la suite ou sur les fourbures chroniques ce sont les soins locaux qui donneront les meilleurs résultats. Employer les douches froides sur les pieds ou mieux les bains dans l'eau courante une heure au moins matin et soir si l'on dispose d'un ruisseau à proximité. Il est souvent utile de procéder à une ferrure spéciale qui protégera la sole, tout en respectant l'appui de la fourchette. On utilisera pour cela une plaque métallique assez épaisse étampée que l'on échan-crera en pointe à la place de la

fourchette. Diverses autres ferrures sont d'ailleurs proposées en vue de traiter les lésions.

• **PROPHYLAXIE** : elle découle de ce qui a été dit précédemment c'est à dire : éviter le travail intensif sans entraînement surtout après une ferrure récente, éviter les écuries confinées, proscrire totalement le froment de la ration, ne donner du pain que modérément, pour les poney tenir de préférence sur des prairies pauvres. Ces races étant par définition une adaptation à des conditions d'existence rudes, il est bon de s'en rapprocher le plus possible.



nouveautés 90 éditions lavauzelle



104 pages — 90 F.

Vous trouverez les titres des EDITIONS LAVAUZELLE pour apprendre - se perfectionner - chez votre libraire - chez votre sellier et par correspondance.

◀ L'ÉQUITATION IMAGÉE HORSERIDING THROUGH PICTURES

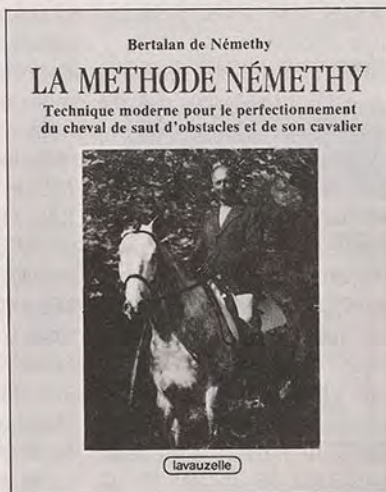
Commandant LICART (texte) - Pierre CHAMBRY (illustrations)
Ouvrage posthume du célèbre écuyer mis au point avec Pierre Chambry : un message transmis aux cavaliers à la fois pour leur initiation et leur perfectionnement. INNOVATION, livre bilingue français/anglais.

▶ LA METHODE NEMETHY

Bertalan de Nemethy

Technique moderne pour le perfectionnement du cheval de saut d'obstacles et de son cavalier : tout est résumé dans le sous-titre. Une technique médaillée d'or : le style Nemethy = précision et élégance.

Ces deux livres collection SPORT/EQUITATION
format 20 x 25



144 pages — 175 F.

Documentation sur demande aux ÉDITIONS LAVAUZELLE
20, rue de Leningrad - 75008 PARIS
ou sur appel téléphonique au 43 87 42 30

M. _____

désire recevoir le catalogue général

GRATUIT ▶



EQUIRANDO 90

GUINGAMP, 20, 21 ET 22 JUILLET 90

LE RENDEZ-VOUS DE L'ETE

Le compte à rebours est commencé ! Nous serons bientôt 500, 700, peut-être 1 000 réunis dans les Côtes d'Armor pour la grande kermesse des cavaliers de pleine nature, l'EQUIRANDO 90 (29^{ème} rallye international de Tourisme équestre, le bel âge !). Chaque année les organisateurs rêvent plus beau, plus grandiose... Nous aussi, mais sans démesure, dans la tradition. Nous l'avons pour notre part surtout voulue plus conviviale et nous comptons sur vous, sur votre enthousiasme et votre vitalité. Comme dans toute manifestation de cette ampleur, il y aura (peut-être) quelques «couacs» mais n'oublions pas l'essentiel : LE PLAISIR DE NOUS RETROUVER PARMIS NOS CHEVAUX, APRES UNE BONNE RANDONNEE !

LES ITINERAIRES

Les cavaliers bretons peuvent vous aider à construire votre itinéraire (adresser une demande précise à EQUIRANDO 90, Mairie, 22200 GUINGAMP).

Côtes d'Armor : topo-guide extra ! (120 F. Disponible également à la DNTE). Une carte des environs de Guingamp, réalisée par l'IGN, sera remise à chaque équipe inscrite.

Finistère : un superbe itinéraire est-ouest par les Monts d'Arrée (Crozon-Guerlesquin et Crozon-Carhaix). Contacts Patrick LE HENNAFF, tél. 98 56 92 17.

Morbihan : 3 itinéraires, le canal de Nantes à Brest, des variantes le long du canal, et Redon-Baud-Pontivy par les landes de Lanvaux. Informations Raymond HENRIOT, tél. 97 01 77 88.

Ille et Vilaine : cheminements au nord du département, près du Mont Saint Michel. Voir avec Robert BALEMBOIS, tél. 99 97 35 46.

LES GITES

Un réseau assez dense et bien organisé existe en Bretagne. Demander «Randonnée Info», ABRI, 9 rue des Portes Mordelaises, 35000 RENNES tél. 99 31 59 44. Près de Guingamp et sur les itinéraires les plus fréquentés, ils risquent d'être saturés. Vous aurez peut-être tout intérêt

à rechercher une autonomie qui vous permettra de bivouaquer.

L'ACCUEIL

Vous êtes attendus au Parc des Expositions de Kergoz, à 800 m du centre ville.

- les chevaux : 42 places en boxes, 104 stalles confortables (déjà pour la plupart tous retenus à cette date), et lignes à chevaux dans deux grandes pâtures. Dans le cas de chevaux dont l'entrée au bivouac ne serait pas autorisée par les vétérinaires, une quarantaine sera installée un peu à l'écart du parc. **DISTRIVET ET LES VETERINAIRES DES COTES D'ARMOR ASSURERONT UNE PERMANENCE GRATUITE PENDANT LES 3 JOURS.**

Vous trouverez des granulés au stand libre-choix TRIEUX-SPILLERS.

- les cavaliers : 200 lits de camp de la Marine nationale dans un vaste bâtiment, les dortoirs du Lycée Notre Dame à 200 m du parc, vos tentes et vos caravanes près de vos montures et hôtels et chambres chez l'habitant.

LA FETE

• **Vendredi 20 juillet** : après le pot de bienvenue, l'installation au parc de Kergoz (animé par Radio Nostalgie) et le dîner au restaurant du village cavalier, soirée en ville (musique, podium



EQUIRANDO : absolument pour tous les âges !

Ouest France, diverses manifestations culturelles).

• **Samedi 21 juillet** : découverte de Guingamp à cheval, circuit équestre du Méné-Bré, nuit des randonneurs (défilé aux flambeaux avec les bombardes du Bagad Gwengamp, repas de gala avec le meilleur groupe de danses et musiques bretonnes, les 50 artistes de la Kevrenn Alre, bal jusqu'à l'aube animé par Hugues AUFRAY et un groupe Country & Western).

• **Dimanche 22 juillet** : en matinée un jury décernera : les meilleure condition du cheval de randonnée (challenge DISTRIVET, premier prix une selle Forestier toute équipée), meilleure équipe (challenge Caisse Mutuelle Chirurgicale des Côtes d'Armor), meilleur attelage de loisir (challenge Le Trieux-Spillers), meilleure condition de l'équidé bâti (challenge Salaisons Bernard). Après-midi : spectacle équestre avec les «Cavaliers sans frontières», les attelages des Haras nationaux (bretons à l'honneur), présentation des équipes, remise des souvenirs.

LABEL EUROPEEN

L'EQUIRANDO 90 a été sélectionnée par la Communauté Européenne qui lui a décerné son label dans le cadre de l'année européenne du Tourisme. Cette distinction comporte l'attribution d'une subvention de 5 000 écus et la possibilité d'utiliser le label en toutes circonstances pour la promotion de la manifestation. Bravo à l'EQUIRANDO 90 !

L'EUROPE EN SABOTS

Parallèlement, la Fédération Internationale de Tourisme Equestre - qui a patronné la candidature de l'EQUIRANDO 90 pour l'attribution du label Européen - annoncera en juillet, à Guingamp, le lancement d'un grand itinéraire pan-européen de randonnée équestre qui traversera l'Italie, la France, la Belgique, la Hollande, la RFA, la Suisse et l'Autriche.

Quelques conseils pour traverser les Côtes d'Armor

AVEC L'AIDE DU TOPOGUIDE EDITE PAR L'ACECA

Les itinéraires ne sont pas régulièrement balisés : carte ou topo-guide sont absolument indispensables. L'improvisation est un risque inutile. Nous avons reconnus les itinéraires les plus intéressants qui se fauillent dans le maillage du bocage. Improviser, même avec une 1/25000 récente, vous causerait des surprises désagréables et vous ferait éviter les chemins les plus beaux. Pensez que les topos-guides des pédestres, s'ils peuvent quelquefois vous aider, sont dans l'ensemble inutilisables par les cavaliers.

LES PROPRIETES PRIVEES

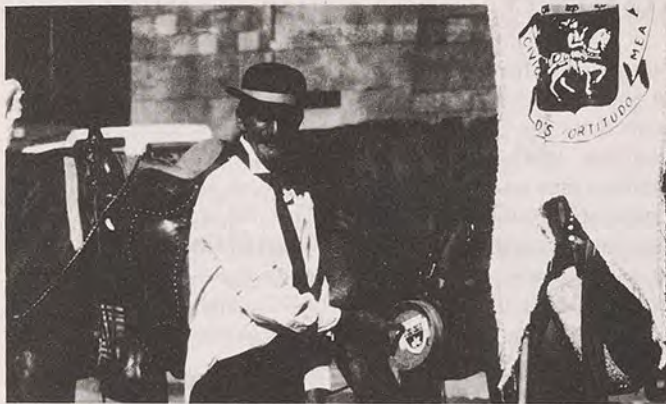
Vous rencontrerez rarement des pancartes : PROPRIETE PRIVEE - PASSAGE INTERDIT.

Ne vous méprenez pourtant pas, ici le passage est interdit dans toutes les propriétés privées. Il n'est pas nécessaire de l'afficher. Le Breton est très soucieux de son bien - avec des nuances, un peu moins à l'est, un peu plus à l'ouest. Cela se traduit dans le paysage par des haies et des talus, le bocage. L'importance de l'élevage bovin renforce le désir de se clôturer.

Nous vous indiquons toujours les endroits où il faut pénétrer dans un champ. Il s'agit soit d'une faveur d'un agriculteur, soit une compensation à l'annexion d'un chemin communal. Dans tous les cas, respectez les cultures et les clôtures. Les pâtures ne sont pas des hippodromes.

Par contre, nos itinéraires passent souvent dans des landes, des friches et des bois privés. Le passage y est autorisé ou toléré, le plus souvent de façon tacite. Face à un propriétaire récalcitrant, il faut savoir négocier ou faire demi-tour. Nous le signaler.

Il vous arrivera aussi de traverser des cours de ferme. C'est un



Couleurs et saveurs des costumes régionaux ! (ici cognac...) photo Dominique POIRIER

moment de rencontre privilégié (« Vous avez peut-être soif ? ») si vous savez prendre le temps, descendre de cheval et engager la conversation.

EN FORET

Nos circuits traversent souvent les forêts domaniales, beaucoup plus rarement les forêts privées. La circulation y est réglementée. Les itinéraires sont balisés d'orange. En aucun cas, même si vous vous perdez, il ne faut utiliser les pare-feu, ces belles allées rectilignes, gazonnées, qui donnent envie de galoper... Il faut emprunter les voies de circulation et les chemins d'exploitation.

Attention aux jeunes plants. Ne fumez pas. N'attachez pas vos chevaux n'importe comment. Choisissez une branche qui vous permette de les éloigner du tronc pour éviter qu'ils ne mangent l'écorce. Le cheval en liberté est si nocif pour les forestiers qu'ils avaient planté des ifs aux carrefours pour empêcher les chevaux de vagabonder.

GUIDES - VACHES

C'est ainsi que nous appelons les ficelles tendues en travers du chemin pour canaliser les vaches vers la pâture. Il faut toujours les remettre, sinon au prochain passage le troupeau prendra la fuite. Il est souvent possi-

ble de passer en dessous en soulevant la ficelle. C'est un très bon exercice pour le cheval et le cavalier.

LA COTE

Notre côte est superbe, variée et très découpée. Vous y rencontrerez deux types d'itinéraires :

- le chemin des douaniers et dans certains secteurs le chemin du littoral qui en est sa forme moderne. Y circuler au pas en laissant la priorité aux piétons. Ne pas s'aventurer là où on ne vous le suggère pas, le sentier des douaniers y est peut-être étroit et dangereux.

- les plages et les grèves. Ne pas oublier l'annuaire des marées. La côte change en quelques heures, à marée haute la mer vient lécher les falaises, vous ne pourrez passer. A marée basse, la mer se retire souvent bien loin, vous ouvrant de belles pistes. Se méfier des lignes et des filets tendus en travers des grèves. Eviter les plages, de 12 à 18 h l'été. Ne pas s'aventurer au fond des baies souvent vaseuses, passer toujours au bas de l'eau. Les grèves sont utilisables 2 heures avant la marée basse et 2 heures après.

La plupart des chevaux crottent dès qu'ils se mouillent les pieds. Si la plage est fréquentée, ramasser le crottin : l'enfourir n'est pas suffisant.

LES PARRAINS DE L'EQUIRANDO 90

Organisée par le Conseil général des Côtes d'Armor, la ville de Guingamp, l'ACECA et la DNTE, cette manifestation est placée sous le parrainage des Haras Nationaux, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Communauté européenne, les laboratoires DISTRIVET (groupe ROUSSEL-UCLAF) et l'Institut Géographique National.



Tirés du bulletin "Cavalier Rhône-Alpes" n°2 voici les

10 COMMANDEMENTS DU RANDONNEUR EQUESTRE

- 1 Ne te prends jamais au sérieux
- 2 Mais prépare ton voyage sérieusement
- 3 Respecte et soigne ton cheval, c'est lui qui te porte
- 4 Respecte les gens et les gîtes
- 5 Soigne ton matériel, de lui dépend le confort de ton cheval et le tien
- 6 Oublie ta montre
- 7 Goûte les paysages que tu traverses
- 8 Parle avec les gens que tu rencontres, ils sont ta richesse
- 9 Une approche réussie fera un rallye réussi
- 10 Sois indulgent pour les organisateurs, tu seras un jour, toi aussi, organisateur !

TRAVERSEE DE LA BAIE DE SAINT BRIEUC : les marées sont peu favorables, la traversée ne se fait en entier que par des coefficients supérieurs à 60. Une traversée groupée sera organisée à 10 h précises le jeudi 20

juillet à partir de Saint-Laurent-Jospinet.

Les secteurs côtiers sont très fragiles, un acte irresponsable suffit quelquefois à faire fleurir les pancartes d'interdiction.

LES RONCES

Nous avons cherché pour nous et pour vous les plus vieux chemins dans des campagnes peu cultivées. Les paysans n'entretiennent plus les talus, les troupeaux et les outils agricoles ne passent plus par le chemin, alors la ronce gagne. Notre climat doux et humide lui convient bien. Un chemin peut se fermer en quelques mois. Nous essayons de les débroussailler, nous sensibilisons les communes pour qu'elles les entretiennent. Soyez prudents cependant. Habillez-vous de toile résistante et équipez-vous d'une machette. Tous les chemins que nous avons indiqués ont été empruntés, ils ne sont pas en cul-de-sac même s'ils paraissent bouchés. Bon courage.

A.H.

REGIONS

ATECREL

• **LES NOUVEAUX GARS DU GARD** : l'AGTEL change de Comité directeur. Raymond BARRIERE, président, Claude GUILLEMIN, vice-président et Michel SIMONOT, secrétaire général, ont installé le nouveau «QG» au Mas Cassac, 30500 ALLEGRE (Tél 66 24 85 65). Gilbert CLEMENT a choisi de ne pas se représenter à la tête de l'ADTE mais en reste quand même le trésorier.

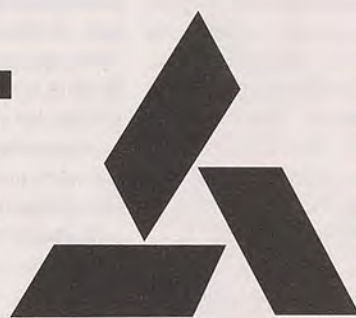
BOURGOGNE MORVAN

• **CRIN BLANC A CLUNY** : les 7 et 8 juillet, 4èmes Journées du cheval camargue, organisées par l'Association des Eleveurs de Chevaux Camargue Hors Berceau. Cette fête, forte de plus de 60 chevaux, se déroulera au Haras national. Y sera démontrée la polyvalence de notre Crin

blanc national en attelage, horseball, saut d'obstacle, dressage, parcours du cheval de randonnée etc. On le verra même porter des amazones, travailler aux longues rênes, jouer au ballon, et, bien sûr, évoluer au cours des traditionnels jeux gardians. Un concours d'élevage est aussi au programme (ribambelle de pou-lains promise).

• **ON FORME LES PROS** : après deux sessions de formation fort appréciées des participants, l'ARTE programme pour les 29 et 30 novembre au CREPS de Mâcon un stage sur le thème : «DEFINITION D'UN PRODUIT, PROMOTION ET COMMERCIALISATION». Personnes concernées : professionnels du Tourisme équestre (loueurs d'équidés ou associations) et tous diplômés DNTE (ATE, GTE). Prix par participant 300 F tout compris. Inscriptions au secrétariat, tél 86 20 18 85 ou au CDTE 71, tél 85 88 31 51.

DISTRIVET



Groupe ROUSSEL UCLAF

ET LES VETERINAIRES DE LA COTE D'ARMOR SERONT HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR A L'EQUIRANDO 90 A GUINGAMP OU ILS ASSURERONT LES SOINS D'URGENCE ET REMETTRONT
LE GRAND PRIX DE LA FORME 90

DISTRIVET
Groupe ROUSSEL UCLAF

La passion du cheval
Demandez conseil à votre vétérinaire

AQUITAINE

• **FETE DE FAMILLE** : les 9 et 10 juin rallye-randonnée organisé par l'Association culturelle détente, sports, loisirs du Bas Armagnac à Estigarde (Landes). Originalité : cette fête du tout-terrain est ouverte aux randonneurs équestres, VTT et véhicules 4 X 4.

BRETAGNE

• **TREC régional (finale)** à Vannes les 30 juin et 1er juillet. Informations ADTEM Tél 97 66 40 46. D'autre part toute la Bretagne vous attend pour la fête des randonneurs fin juillet à Guingamp avec fest noz et bagads, danses, flambeaux et sortilèges... Préparez vos chevaux !

CORSE

• **SAGA DES PRESIDENTS** : le nouveau président de la plus ensorcelante de nos ARTE s'appelle Francis BRUNEAU. Il est basé à PONTE LECCIA (RN 193, 20218). Pace e salute... Savez-vous qu'en 89 il y avait en Corse 8,06 licenciés DNTE pour 10 000 habitants ? Ne riez pas, c'est la deuxième place dans le classement des 23 régions (derrière Midi-Pyrénées 8,28 et avant le Limousin 7,74. Pour exemple, l'Auvergne ne vient qu'à la 20ème place avec 2,50...)

FRANCHE-COMTE

• **SAGA DES PRESIDENTS II** : nous rencontrons Edmond REEB sur les chemins et aux EQUIRANDOS, en selle sur son grand bai brun ; nous le retrouvons avec plaisir à la tête de l'ARTE Franche-Comté dont il a été élu président le 27 octobre dernier. Le siège social de l'ARTE demeure au haras, à Besançon.

- 7 et 8 juillet TREC initiation et finale départementale Jura au CREPS de Chalais (qui propose aussi du 9 au 13 un stage de perfectionnement POR et PCCR). Les 4 et 5 août finale départementale et initiation à Salins. 8 et 9 septembre idem à Luxeuil.

- 25 et 26 août rallye régional à Salins-les-Bains (ARTE, Tél. 81 52 67 40)

ILE-DE-FRANCE PICARDIE

- 8 et 9 septembre : la «Route des Dragons», 300 cavaliers en forêt de Retz pour revivre l'épopée du lieutenant de Gironde (renseignements au - 16 1 - 30 34 26 09)

• **EN-MUSEE VOUS !** qui ne connaît pas encore le Musée Vivant du Cheval à Chantilly manque un grand moment de plaisir... Dès à présent tous les dimanches après-midi, en plus de la découverte des 30 salles et de la splendide nef centrale, les visiteurs pourront admirer toutes les facettes de l'Art équestre grâce à un spectacle musical et costumé : «Le cheval à travers

plans de ce curieux arbrisseau que l'on nomma «rose» et qui devint, au cours des siècles, ce que nous appelons «la reine des fleurs», chantée par tant et tant de poètes. Si vous désirez vous joindre aux 200 chevaux participant aux festivités, les 9 et 10 juin, renseignez-vous auprès du CDTE, tél 45 28 65 46.

LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE

• **SAGA DES PRESIDENTS III** : bienvenue à Jean Pierre CHRISTE qui vient d'être élu président de l'ARTE. Son adresse : 2 square d'Oslo, Les Linottes, 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY.



A Chantilly, la magie du musée vivant du Cheval

les âges». Avec en prime, comme d'habitude, les frasques de Muscat et de tous ses compères ibériques et autres... Nous n'en dirons pas plus, c'est M A G I - Q U E !

• **SEINE ET MARNE ET TRADITION** : Ne pas laisser détruire définitivement un seul élément du grand édifice de notre civilisation humaine dans ce qu'elle avait de «noble» dans ses coutumes, telle est la raison qui a motivé le CDTE 77 à réinstaurer une «Foire brianche aux chevaux de voyage» (chevaux d'affourchage et d'attelage). Rendez-vous à Crécy-le-Chapelle les 16 et 17 juin. Dans le même esprit, pendant la VIIè fête médiévale, la bonne ville de Provins célébrera le 750è anniversaire du retour de croisade de Thibaud IV dit «Le Chansonnier». Ce comte de Troyes et de Meaux rapporta dans ses bagages des

• **FETE DE FAMILLE II** : le 9 septembre, au bord de la Meuse, à Mouzon, IVème édition des Randonnées vertes. 2 objectifs pour les organisateurs : faire cohabiter, sur le terrain, les pratiquants des «sports verts», et faire découvrir un site touristique et culturel ardennais à travers ces activités. Cavaliers, pédestres, cyclotouristes et utilisateurs de motos tous terrains et de 4 X 4 démontreront ainsi qu'ils peuvent vivre ensemble en bonne intelligence et grande amitié. Bravo ! Tous renseignements au syndicat d'initiative de la Maison des 3 Cantons à Blagny, téléphone 24 27 90 90 et Minitel 36 15 code ITOUR.

PROVENCE

• **SAGA DES PRESIDENTS IV** : élection, le 19 avril, à la tête de l'ATEP d'André BENAZOUS.

«Dédé» prend ainsi la relève de son «maître» et ami, l'Homme à cheval, Henri ROQUE. La bannière des futurs rallyes latins ne pouvait être mieux portée.

MIDI-PYRENEES

• **SAGA DES PRESIDENTS V** : c'est Francis CERDAN qui succède à Jacques de CRUZEL à la présidence de l'ARTE. Ce dernier, président depuis 12 ans, ne souhaitait pas renouveler son mandat. A noter, un nouveau numéro d'appel pour l'ARTE, à Toulouse : 61 10 42 54. Du côté des CDTE, ça bouge aussi : Roger BACOU et Marc LORANDI sont respectivement les nouveaux présidents en Haute Garonne et dans le Tarn.

NORMANDIE

• **CROQUEZ LA POMME !** en demandant au CDTE de Calvados sa très jolie et très complète nouvelle plaquette 90. Pour tout savoir sur votre loisir préféré dans ce département. (Comité départemental de Tourisme équestre et d'équitation de loisir, Chambre d'Agriculture, 6 Promenade Madame de Sévigné, 14039 CAEN Cedex).

- 1er juillet TREC au Château de Marboeuf (27)

- 18 et 19 août fête du Cheval et TREC à Quiberville (76)

RHONE-ALPES

• **LE TRUC RHONE-ALPES : LE TREC !** Dates des prochaines finales départementales : Ardèche le 9 septembre à Arlebosc, Drôme les 16 et 17 juin à Mornans, Ain les 8 et 9 septembre à Ceyzeriat, Isère les 9 et 10 septembre au Domaine de Buffière, Rhône les 23 et 24 juin à Miribel-Jonage.

• **MARIAGE REUSSI** : naissance d'un nouveau bulletin trimestriel «Cavalier Rhône-Alpes» qui réunit les instances et les pratiquants de toutes les disciplines équestres. Comme dit Jean FIORIO, le président, «Nous marchons ensemble». Un pas est fait

SUITE PAGE 12

vers une meilleure communication entre les 3 délégations fédérales (ce type de publication existe déjà depuis quelques temps en Champagne-Ardenne). «L'ARATE se dilate», compliments.

VAL-DE-LOIRE CENTRE

• **Naissance** : nom : CDTE de l'Eure et Loir, date : vendredi 2 mars 1990, père : Luc LAMI-RAULT (président) Les Ferreries, 28480 ST DENIS D'AUTHON. Longue vie et bonne croissance au petit dernier.

• **EQUI-VOYAGE**, jeune association du Cher, vous attend pour une mission «non-impossible» : défense et protection des itinéraires, promotion des gîtes et repérage et entretien des chemins. Ils vont aussi à Guingamp...Tél 48 24 02 48

VAL-DE-LOIRE OCEAN

• **TREC** régional à Aubigny (85) les 22 et 23 septembre (renseignements au 41 45 38 47).

• **LA VENDEE A LE VENT EN POUPE** grâce à une équipe dynamique animée par Régis COURTIN : du 24 au 27 mai a eu lieu au cours de «La Virée du Bas Poitou» l'inauguration du circuit LA VENDEE A CHEVAL (en collaboration avec le CDTE des Deux-Sèvres). Prochains objectifs : poursuite de la mise en place d'itinéraires permanents balisés, édition d'une plaquette et création d'un «catalogue» de sorties d'une journée.

CHRONIQUE JURIDIQUE

LE CHEVAL AU PAIR

Un propriétaire peut vouloir se décharger des frais de pension tout en se réservant la possibilité de monter son cheval. Un établissement peut souhaiter renforcer sa cavalerie sans investir dans l'achat de montures.

La convention de «cheval au pair» peut alors convenir à chacune des parties.

Pour éviter toute difficulté, il est particulièrement recommandé de rédiger une convention qui aura la mérite de fixer les droits et les obligations du propriétaire et de l'utilisateur. La convention ne requiert aucun formalisme spécial. Elle peut être rédigée sur papier libre et ne nécessite même pas un enregistrement. Elle doit simplement être signée et datée en autant d'exemplaires que de parties.

Le modèle ci-dessous peut servir de cadre ou de référence. Notre service juridique se tient à votre disposition pour relire et corriger tout projet de contrat que vous souhaiteriez établir.

CONTRAT DE LOCATION D'UN CHEVAL AU PAIR

Entre les soussignés, Monsieur X agissant en qualité de loueur d'équidés, président de l'association XX... etc., et Monsieur Y, il est tout d'abord rappelé : que Monsieur Y est propriétaire d'un cheval répondant au nom de, âge, sexe, race, filiation éventuelle, sain et net, à jour de ses vaccins, exempt de vices tant au box que sous la selle,

il est ensuite convenu que : le centre équestre aura la libre et entière disposition, la garde ainsi que la jouissance et l'utilisation complète du cheval, laissé gratuitement dans ses installations. Le centre équestre utilisera le cheval comme bon lui semblera et à telle fin qu'il lui plaira, mais toutefois, sous la réserve expresse que cette utilisation ne puisse excéder les limites de ses activités découlant de ses statuts. Le centre utilisera en outre le cheval d'une manière rationnelle et en fonction de ses possibilités, de ses capacités et de son état. En aucun cas, il ne sera versé au propriétaire du cheval un loyer ni aucune redevance ou indemnité quelconque. Cependant, le propriétaire pourra utiliser sa monture une heure chaque jour sauf le jour de fermeture du centre. Cette utilisation se fera à titre gratuit, sauf dans les cas où le cavalier souhaiterait participer à une leçon. Dans cette hypothèse, il devra acquitter le prix d'un demi-ticket d'heure de monte. En contrepartie de l'utilisation, le centre assurera à ses seuls frais, risques et périls la garde du cheval, la nourriture, les soins (exception faite des gros risques vétérinaires), l'entretien complet et ce suivant les méthodes classiques et rationnelles en pareille matière.

Le propriétaire s'engage à garantir au centre une utilisation pour une durée d'au moins 6 mois, renouvelable par tacite reconduction. Le centre ne sera pas responsable en cas de mort ou de dépréciation de l'animal, pour une cause quelconque, le propriétaire assurant les risques et périls sans autres garantie que celles de la garde, la nourriture, l'entretien et les soins quotidiens, comme il est indiqué ci-dessus. Par contre, les risques civils encourus du fait de l'utilisation du cheval sont couverts par une assurance souscrite par le centre.

Si le propriétaire souhaite des soins spéciaux ou une nourri-



ture particulière pour son cheval, il devra en faire la demande auprès du centre, étant expressément convenu entre les parties que ces frais resteraient à la seule charge du propriétaire.

Chaque cheval est couvert contre les dangers de l'incendie jusqu'à concurrence de X francs par les soins et aux frais du centre. Il appartient au propriétaire, s'il estime cette assurance insuffisante, de la compléter comme il l'entend, le centre dégageant toute responsabilité en cas d'incendie et n'entendant donner sa garantie dans cette éventualité que jusqu'à concurrence de l'assurance qu'il a souscrite.

Le présent contrat peut être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception, par chacune des parties, avec un préavis de X jours à compter de la date de la réception de la lettre.

Le cheval est remis ce jour accompagné de son livret signalétique et son matériel d'écurie décrit en annexe. Le cheval restera stationné dans les écuries du centre que le propriétaire déclare bien connaître. Tout déplacement du cheval dans d'autres lieux devra être préalablement autorisé par le propriétaire.

Fait à le en (autant d'originaux que de parties).

Patrick DE CHESSE

“OSEZ...”

- LES RANDONNÉES-LIBERTÉ
- LES SÉJOURS-LIBERTÉ
- LES STAGES d'ENDURANCE

Domaine de CAZES

Denis et Nathalie LETARTRE
46700 Puy-l'Évêque - Tél. 65.24.62.30



LE MOT DE NOS ASSUREURS

"La parole est à Daniel MARRAUD" Le point sur l'option RCPE (contrat GAN) complémentaire à la licence DNTE

Toute personne possédant ou gardant un ou plusieurs animaux, a une responsabilité vis-à-vis des tiers. L'assurance propriétaire ou gardien de chevaux est donc un complément fort utile de la licence fédérale de cavalier DNTE.

Après 3 ans d'expérience, et garantissant actuellement près de 6 000 chevaux, nous constatons une certaine régularité dans les sinistres : environ 1 cheval sur 100 cause chaque année un accident. Le coût moyen est important et avoisine les 10 000 F. Notre garantie s'exerce en tous lieux. Il est toutefois nécessaire de signaler que nous n'intervenons que dans la mesure où la responsabilité de l'animal est retenue. C'est ainsi que les acci-

dents survenus entre des chevaux lâchés en liberté dans un paddock, sont rejetés (sinistres faisant l'objet d'une jurisprudence). C'est également le cas pour les réclamations concernant les installations (écuries, boxes, barrières) et moyens de transport. Quelque soit le cheval, son logement et son déplacement entraînent des dommages qui relèvent, sauf exception, de l'entretien normal.

Par ailleurs, nous avons volontairement demandé à la Compagnie d'accorder les garanties sans déclaration du nom de l'équidé, ceci pour éviter tout litige dans le cas d'échange en cours d'année. Par contre, il est obligatoire de déclarer le nombre maximum de chevaux à assurer. Cette dé-

claration est sous votre propre responsabilité et la surprime par cheval supplémentaire (40 F) ne mérite pas de risquer un rejet de la part de la Compagnie qui peut effectuer un contrôle pour les sinistres importants.

Précisions sur le contrat "Mortailté et vol de chevaux", réservé aux licenciés DNTE :

- Versement du capital assuré en cas de perte de votre cheval par maladie et accident (y compris transport)
- Paiement d'une indemnité plafonnée à 10 000 F en cas de vol de votre cheval (franchise de 1 000 F)

• Le nombre de chevaux assurés par les licenciés de la DNTE et les bons résultats enregistrés m'ont permis de renégocier les tarifs auprès de la Compagnie. Les taux actuels sont les suivants:

Usage : promenade et randonnée, concours d'entraînement
5 % de la valeur du cheval jusqu'à 10 000 F
4 % de la valeur du cheval de 10 à 20 000 F
3,5 % au delà

Usage : compétitions officielles
6,60 % de la valeur du cheval jusqu'à 10 000
5,80 % de 10 000 à 20 000 F
4,50 % de 20 000 à 25 000 F
4 % au delà

EXEMPLE :

valeur	5000	10 000	15000	20 000	25000	30 000
usage						
PROMENADE	250 F	400 F	600 F	700 F	875 F	1 050 F
CONCOURS	300 F	500 F	750 F	900 F	1 000 F	1 200 F

Possibilité d'extension aux frais vétérinaires (maximum 5 000 F, franchise 500 F)

Chers amis Randonneurs,

Vous êtes adhérents à l'ANTE ou vous avez formulé une demande d'adhésion,
Si vous souhaitez connaître régulièrement toutes les informations concernant l'ANTE.



La seule revue française spécialisée en équitation d'extérieur :

Parution le 15, tous les 2 mois :

Janvier/Mars/Mai/Juillet/Sept./Nov.

En vente chez votre libraire habituel ou pour être sûr de nous lire **ABONNEZ VOUS !**

C AVALIER
H EBERGEMENT
E NDURANCE
V ETERINAIRE
A TTELAGE
L IBERTE

L ISEZ-NOUS
O PPORTUNITES
I NFOS
S PECTACLES
I TINERAIRES
R ANDONNEES
S ANTE

B U L L E T I N D ' A B O N N E M E N T

Nom : Prénom : Adresse :

..... Code Postal : Ville :

FRANCE EUROPE

Je m'abonne 2 ans = 200 F = 220 F à partir du n°

Je m'abonne 1 an = 100 F = 120 F

Cadeau (pour un abonnement de 2 ans) :

Une petite annonce de 5 lignes comprenant 25 caractères par ligne

ou trois anciens numéros (selon stock disponible)

Je joins au présent bon de commande la somme de : Frs

en un chèque :

bancaire C.C.P. Mandat lettre à l'ordre de S.E.V.P.



LA ROUTE NAPOLEON

Elle débutera sa première édition le 1er mars 1991. Mais la logistique est déjà en marche... C'est à Marc LHOTKA, Maître-randonneur, qu'a été confiée la mission «d'ouverture» du parcours, dès à présent. Parti à cheval de Golfe Juan le 26 février dernier il a atteint Grenoble le 9 mars, sans incident, excepté une petite baignade involontaire dans un torrent glacé ! Commentaire : «J'ai rarement trouvé autant de sites merveilleux en si peu de jours. Les futurs concurrents vont très probablement en «baver» mais en tous cas ils vont certainement se régaler !». Commentaire de Daniel CHAMBON pour Le Randonneur bravache (à l'intention des branchés du contrepet) :

«LES CENT JOURS : il a voulu revivre le raid des Grognards, mais il savait qu'il risquait de devoir trancher des habits loyaux avec sa route choisie. Il a donc évité de couper leur Digne en feu pour éviter les sites à bataille. Et comme il n'avait pas trempé son quart dans leur Durance, il a étanché sa soif en babillant sur la route. Il s'est mis en route pour la Mure, mais il n'était pas que de Laffrey, et il n'a pas pu utiliser les feux de son Ney. Et comme aux Ecrins on avait miné le parc, il a franchi le pont, Lhotka. Finalement, sa course est arrivée au but».

Les amateurs comprendront ! Plus sérieusement, sachez que cette «route» passe par la Mathesine (région sud est de l'Isère) et emprunte les chemins (entre autres Col de Manse et Col Bayard) du «Vol de l'Aigle» qui conduisirent, voilà 175 ans, l'em-

peur de retour de l'île d'Elbe à la reconquête du pouvoir. A suivre.

TROUVEZ LE C. L. E. E.

Le CLEE c'est l'association de plusieurs sections équestres d'entreprise qui mettent en commun leur expérience et leurs efforts : actuellement 27 sociétés groupant 2 550 cavaliers. C'est une action dans le sens de la reconnaissance officielle et le développement de l'équitation corporative par l'activité de ses représentants au sein de la FFE. C'est un annuaire qui facilite les relations entre les sociétés membres, donnant en particulier le calendrier des rencontres inter-entreprises organisées dans toutes les disciplines équestres (dont les épreuves «phares» : Challenge annuel, Coupe CLEE, Cinquantaure, Critérium Corpo, Coupe CEE et Coupe de dressage). Le CLEE est surtout actif en Ile de France, mais sa vocation est nationale. L'homme CLEE c'est Bernard LANDAUD (3 rue du Canapé, Achères-la-Forêt, 77116 URY).

AG

L'ANTE a tenu son assemblée générale annuelle statutaire le samedi 24 mars dernier à Paris, en présence de Monsieur Loïc LE MASNE, Président de la FFE, de Monsieur STEINLEIN, représentant Monsieur Olivier STIRN, Secrétaire d'Etat au Tourisme, de Madame Emmanuelle BOUR, chef du Bureau de l'Equitation des Haras nationaux et de Monsieur Jean Claude GAST, Directeur technique national. Messieurs Guy HOURCABIE, Secrétaire général du Comité intermi-

nistériel de l'Equitation et Monsieur Philippe GRAILLOT, Directeur des Sports, étaient excusés.

Cette assemblée générale a notamment fait ressortir une augmentation de 30 % du nombre des adhérents de l'ANTE en 1989, qui passent de 16 200 à 21 000 et un léger déficit budgétaire que les dirigeants n'auront aucun mal à résorber en 1990. Jean Claude PORET, Président de l'ANTE, s'est félicité de cette progression spectaculaire des membres de l'association qui, s'il en était besoin, démontre la vitalité du Tourisme équestre. Il a réaffirmé sa volonté de continuer une politique de développement tous azimuts (pour une association dont l'emblème comporte une rose des vents, on ne peut faire moins !) avec une priorité donnée à la défense des sentiers de randonnée. Une grande campagne de sensibilisation sera entreprise dans ce sens en 1990 avec l'aide de CHEVAL MAGAZINE, et une rubrique permanente sera instituée dans «L'Estafette» (lancement dans le présent numéro).

L'OPTION BRETAGNE

La DDJS de Quimper propose deux stages de formation à l'option «Tourisme équestre» du BEES 1, chez Janet TELDERS, à Kerjean Saint Michel. La première partie, du 25 mars au 20 avril 1991, est également ouverte aux candidats futurs guides de TE. La deuxième partie, réservée aux élèves moniteurs portera, du 22 avril au 17 mai 1991, plus précisément sur la pédagogie et le TREC. Admission sur acceptation de dossier par Jeunesse et Sports. Condi-

tions obligatoires : Tronc commun et contrôle des deux randonnées probatoires effectués. Le coût de la formation peut être pris en charge, selon les cas. Renseignements au centre équestre ou à la DDJS.

COURSE

EUROPEENNE :

LA TRABWEG WEST

Du 21 juillet au 4 août première chevauchée européenne : 900 km à parcourir en 13 jours de l'Alsace (Obersteinbach) à la mer du Nord, en passant par l'Allemagne et le long des frontières luxembourgeoises, belges et hollandaises. Il s'agit d'une course de fond par étapes qui s'adresse aussi bien aux cavaliers d'endurance qu'aux randonneurs. Evidemment, le règlement est différent selon la catégorie. René ROHR vous renseigne au 89 06 11 08.

L'UNION FAIT LA FORCE

Au cours du dernier Salon de l'Agriculture, les élus du SMRGA ont rencontré le président de la Fédération Nationale du Cheval (qui est l'organisme «cheval» de la FNSEA). Ils lui ont remis les statuts du syndicat et ont déposé une demande d'adhésion. Des contacts ont été établis par ailleurs avec le cabinet du Premier ministre. L'action entreprise à ce niveau sera renforcée par l'intermédiaire de Monsieur Guy HOURCABIE, Secrétaire général du Comité interministériel de l'Equitation. Le SMRGA compte à ce jour 250 membres. Ce n'est pas encore assez. Rappelons la revendication première du SMRGA : la reconnaissance des diplômes fédéraux de la DNTE (maître-randonneur, guide de tourisme équestre et accompagnateur) comme brevets professionnels pour tous leurs titulaires. Si ces questions essentielles vous tiennent à coeur, n'hésitez pas : le SMRGA attend vos conseils, vos suggestions et votre adhésion.

PONY-EXPRESS ?

Une idée à suivre, née en Bourgogne, mise sur pied par Saône et Loire Tourisme et «lancée» dernièrement, les 4 et 5 avril : les 2 jours cheval pour «citadins-

dont-le-temps-est-compté» (ou pour les autres). Beaucoup de personnalités étaient en selle pour l'inauguration de ce produit qui allie à la fois découverte, équitation et convivialité : Emmanuelle BOUR, des Haras nationaux, Loïc LE MASNE, Président de la FFE, Jean Claude PORET, Président de la DNTE, son Secrétaire national, Hervé DELAMBRE, en compagnie de plusieurs responsables du Tourisme et de journalistes, avaient répondu présents au rendez-vous fixé par Lucien FOURNEAU, président du CDTE de Saône-et-Loire. Le principe de cette mini-randonnée : départ de Paris à 7 h par TGV jusqu'à Montchanin-Le Creusot et retour le lendemain soir par TGV de la gare de Mâcon-Loché... entre les deux, bien sûr, on voyage à cheval ! Voici un aperçu des plaisirs qui sont offerts aux participants : 1 h 26 exactement après le départ de Paris tout le monde est en selle sur des chevaux parfaitement adaptés. A travers la vallée de la Guye, sous la conduite de leurs guides, les randonneurs atteignent Germagny pour une halte repas campagnarde. Après-midi : découverte du Clunisois (vestiges d'églises romanes, passage de rivière à gué, châteaux). Les chevaux sont logés au Haras de Cluny, petite ville au passé prestigieux que les cavaliers ont tout le loisir d'apprécier. Etape du lendemain : Berzé-le-Chatel, Milly (terre natale du poète Lamartine), vignoble du Mâconnais, Solutré et son site préhistorique, arrêt au caveau de Pouilly-Fuissé pour dégustation. Arrivée en gare de Mâcon où le TGV repart pour Paris à 18 h 47. Quand randonnée rime avec TGV : une excellente formule de week-end !

LE CHEVAL ROI

Le cheval sera dorénavant, comme la Musique, tous les ans à l'honneur au cours de LA JOURNEE NATIONALE DU CHEVAL. Placée sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, il s'agira d'un vaste mouvement de sensibilisation du grand public : animations partout en France, portes ouvertes dans les établissements hippiques, grande mobilisation des médias et, en point d'orgue, un somptueux spectacle-défilé sur les Champs Elysées à Paris, dans lequel seront représentées toutes les composantes de l'équitation et toutes les utilisations du cheval sans exception. Le Tourisme équestre aussi ! Un vrai rêve qui débutera cette année, le dimanche 23 septembre. Croyez-nous, on va en parler ! (suite dans l'Estafette n 27, début septembre).

VENT D'EST

Le 1er mai départ de Jean Louis GOURAUD pour un raid de 3 200 km vers Moscou, où il compte arriver le 14 juillet, soit 2 mois et demi de voyage à la moyenne de 40 km par jour. Particularités de cette expédition :
- déplacement «à la Turkmène» dans lequel les 2 chevaux se relaient à mi-temps, le premier étant chargé de tout le poids (bagages, harnachement et cavalier) et le deuxième, totalement nu et tenu en main, «se reposant»
- absence complète d'assistance, les problèmes tels que logis, alimentation et ferrure étant résolus au jour le jour et localement.

EN BREF

BOBO : L'APACH n'est pas née au Far West mais en Alsace. Il s'agit de l'ASSOCIATION DE PROTECTION DES ANES ET DES CHEVAUX, et ses intentions sont si louables que nous vous communiquons son numéro de téléphone : 88 83 24 91.

TOPO : André PIQUET, Maître-randonneur, nous fait savoir qu'il possède encore chez lui quelques exemplaires du topo guide «Du Beaujolais aux Cévennes». Le contacter à l'Etrier Panissières, dans la Loire (adresse dans la brochure «Tourisme équestre en France»).

PHOTO : Nous faisons appel à votre générosité pour nous procurer des photos susceptibles d'illustrer la prochaine brochure annuelle (qui s'appellera «Equitation de loisir ET Tourisme équestre en France 1991») et,

pourquoi pas, «faire la couv». Cela peut être une très bonne publicité ! (diapos s'il vous plaît).

L' ARMOR PERD LE NORD : la deuxième édition du topo-guide «Les Côtes du Nord» est disponible à l'ANTE. Le guide s'appelle maintenant «Les Côtes d'Armor à cheval» puisque le département vient, joliment, de changer de nom. Prix 120 F franco de port.

LE TOURISME EQUESTRE AU LYCEE

Comme suite aux besoins exprimés par la Délégation Nationale au Tourisme Equestre depuis plusieurs années et aux travaux qu'il a réalisés en concertation avec la profession, le lycée agricole de Laval (321 route de Nantes, 53017 LAVAL) ouvre la première session «certificat de spécialisation» d'initiative locale «Tourisme équestre». Dates : août à décembre 1990. Les stagiaires seront rémunérés par le CNASEA. Renseignements et dossiers d'inscription sur demande.

PETITES ANNONCES

L'Association «Roulottes et nature» recherche ATE et GTE (Tél 49 87 77 13, dans la Vienne). Conditions : être âgé(e) de 21 ans au moins, expérience souhaitée dans l'animation.

Dans le cadre épreuve examen GTE, cherche cava. avec chev. de Rhône-Alpes pour rando dans bocage vendéen, thème les guerres de Vendée 1793, du 23 au 31 juillet. Vis. histor. spect. Puy du Fou. Forfait A/R SNCF chev/cav tout compris, hôtel-rest.** Renseignements Jacques FABRE Tél 78 35 80 99.

Cherche diplômé(e) GTE ou BEES 1 option TE, bon soigneur, pour emploi salarié à mi-temps, logé(e) nourri(e) de septembre à décembre, région ouest. Tél 43 68 24 93.

Association recherche ATE ou GTE pour juillet, encadrement et préparation à la rando jeunes de 10 à 16 ans, dans la Marne. Tél Alain COPITET 26 54 99 90

Les carnets d'identification de Joolys, Castana et Siac d'Erve sont à la disposition de leurs propriétaires à la DNTE. Où les renvoyer, sans adresse ?! Nous attendons de vos nouvelles...

Directeur de la publication : Jean-Claude PORET
Rédacteur en chef : Lucien BESANGER
Rédacteur en chef adjoint : Hervé DELAMBRE
Coordination et Secrétariat de rédaction : Marie-Christine AGUD
Publicité : Hubert SAINT - tél. (16) 35 15 12 12
Ont collaboré à la réalisation de ce numéro : Patrick de CHESSE; Patrick MERY; Alain HENRY; Lucien FOURNEAU
Commission paritaire : n° AS n° 701M
Conception : NANKIN EDITIONS
18 rue Duguay-Trouin - 76000 ROUEN
Réalisation :
• HEAD LINE - tél. (1) 47 06 79 78
• Imprimerie LA TOURAINE (Tours)
Dessins : Philippe MEYRIER

l'estafette
del'ANTE

ANTE • 170, Quai de Stalingrad • Parc de l'Île St Germain • 92130 ISSY LES MOULINEAUX • (16.1) 45 54 29 54

BULLETIN D'ABONNEMENT PREFERENTIEL

Je m'abonne à l'Estafette de L'ANTE
30 F pour 4 numéros
Ci-joint mon règlement libellé à l'ordre de l'ANTE
NOM
Prénom
N°, Rue
Code Postal Ville

BIBLIO

2 ouvrages intéressants
aux éditions FAVRE-CARACOLE :

• **UNE PETITE REMISE EN SELLE CULTURELLE** avec «Des hommes, des chevaux, des équitations» (180 pages). Ecuyer célèbre (ancien du Cadre Noir) et écrivain savant, Denis BOGROS nous donne ici un livre qui est à la fois un monument d'éru-

dition, un texte passionné et un manuel passionnant. Il s'agit en effet ici tout simplement d'une histoire d'amour - qui a survécu au passage des siècles et des civilisations... celle que vous-mêmes vivez aujourd'hui avec votre compagnon préféré.

• **L'HOMME DE L'ART**, c'est Patrick BROUX, Compagnon Sellier des Devoirs Unis, dans un bouquin complet, clair, pratique et moderne (120 pages). En effet, s'il est respectueux du passé, des techniques ancestrales, des coutures à la main, des finitions à l'ancienne, l'auteur a réussi là un manuel résolument contemporain. Il répond aux vrais besoins des usagers d'aujourd'hui, qui y trouveront tout ce qu'il faut savoir pour réaliser toutes les pièces de harnache-

ment. En prime, Patrick BROUX fournit les schémas de montage et les grilles de dimensions de chaque article : un trésor que partagent rarement les artisans, qui ont mis une vie entière à le constituer. Mais l'auteur sait bien que les croquis et les chiffres ne sont pas tout : le tour de main ne se trouve pas dans les livres, aussi bien faits soient-ils. Alors, chers randonneurs, à vos alènes !

Ne pas oublier également, dans la même collection, le guide de Christian THOMAS, «Soignez vous-même votre cheval», disponible à la DNTE (130 F franco de port).

André Santini
Député-Maire
d'Issy-les-Moulineaux

Loïc Le Masne de Chermont
Président de la
Fédération Française d'Equitation

et

l'estafette



VOUS INVITENT AUX GALOPS SUR SEINE

SPECTACLE DE VARIETES EQUESTRES
ANIME ET PRESENTE PAR

NOELLA

LE SAMEDI 23 JUIN A 21H30

Parc de l'Ile-Saint-Germain
170, quai de Stalingrad
92130 ISSY-LES MOULINEAUX
ORGANISATION PONEY CLUB DE FRANCE

l'estafette INVITATION



NOM _____
PRENOM _____
ADRESSE _____

ATTENTION !
N'oubliez pas de vous munir de ce bon pour pouvoir entrer

MOYENS D'ACCES

- **VOITURE:**
 - Depuis Boulogne Billancourt, prendre le Pont d'Issy, puis, à droite le quai de Stalingrad côté Issy-les-Moulineaux, entrée au niveau du 170, passerelle qui franchit le bras mort de la Seine, puis parking à gauche sur l'île (70 places). Accès depuis la périphérique, Sortie Quai d'Issy
 - Depuis Issy-les-Moulineaux ou Meudon, prendre la direction du pont d'Issy, puis le quai de Stalingrad et ensuite idem ci-dessus.
- **REER :** Ligne C gare Issy-Plaine puis 15 minutes à pied jusqu'à la passerelle Quai de Stalingrad
- **BUS :** 126 Arrêt à Boulogne Billancourt : station Quai du Point du Jour ou arrêt à Issy-les-Moulineaux : station Stalingrad - Président Roosevelt.

INFOS

SI VOUS VOULEZ PASSER UN EXAMEN DE TOURISME EQUESTRE

Nous vous rappelons que le "Règlement et programme (40 F franco de port) des brevets fédéraux de Tourisme équestre 1990" est maintenant disponible. Vous y trouverez quelques petits changements par rapport à la précédente édition. Nous signalons en particulier aux candidats Accompagnateurs que pour l'épreuve "D" (organisation et conduite d'une promenade de la journée) le choix du lieu de déroulement est libre. Il est permis (avec accord de l'examineur) : - soit de s'appuyer sur l'infrastructure d'un centre équestre, - soit de mettre sur pied cette sortie avec un groupe de cavaliers indépendants". L'examineur doit adresser sa feuille de note à l'ARTE organisatrice de l'examen final et en remettre un double au candidat. Il est donc possible de subir cette épreuve dans une autre région, pendant vos vacances, par exemple. Autres nouveautés : il faut désormais avoir randonné 10 jours au moins pour passer l'examen de Cavalier-randonneur bronze et avoir quelques notions de topographie (petite épreuve théorique de la relecture de carte ; il faut être Accompagnateur depuis un an pour être candidat au brevet de guide. Vous trouverez aussi dans ce fascicule les textes de reprises d'Ecole des aides pour les tests I et II destinés aux non-titulaires des Etriers et Eperons d'Argent, de même que la liste des difficultés naturelles de PCCR sur lesquels vous serez jugés.